

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE AF 2024 88 053

Date d'envoi de convocation : 17 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20240625-DEAF202488053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre
Le 25 juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Frédérique Vaudry, Patrick SILORET, Christine DONNET, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILE, Georges LEMAITRE, Isabelle JULIEN, Frédérique CORMONT, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Sylvie FICHET.

Etaient absents à l'appel nominal : Marie-Claude CRESSANT (Pouvoir à Françoise DEGENETAIS), Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT (Pouvoir à Daniel BIGOT), Jean-Louis ROUSSELIN (Pouvoir à Didier GERVAIS), Audrey BUSSY (Pouvoir à Patrick SILORET), Patrick BASSETTE (Pouvoir à Olivier ROCHE), Philippe DEHAYES (Pouvoir à Jacques MARTIN).

Secrétaire de séance : Patrick SILORET

Objet : Adoption d'une convention du dispositif « Adopte un talus » convention type d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public
LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'Octeville-sur-mer et ses habitants d'améliorer le cadre de vie tout en encourageant le développement de l'entretien et de la végétalisation des talus ;

VU la convention relative au dispositif « Adopte un talus »

DECIDE :

- **D'autoriser le maire**, à signer la convention type d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec les riverains dans le cadre du dispositif « Adopte un talus »

Délibération adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,

Le Maire,

Olivier ROCHE